

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit septembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrice LAURENT, Michel LABOURDETTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Christian LÉCHIT, Nadia GRAMMONTIN, Didier REY, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Aline LANGLÈS, Francis LAYUS, Jean-Pierre DUBREUIL, Henri POUSTIS, Michel LAURIO, Louis COSTEDOAT, Maïthé MIRASSOU, Michel BARBÉ.

Etaient absents ou excusés : MM. André CASSOU, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Jean-Luc MARTIN, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**OBJET : APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD) ET DU PLAN DE
FINANCEMENT ESTIMATIF POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT DU
FUTUR OFFICE DE TOURISME CŒUR DE BERN A ORTHEZ**

Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, la promotion du tourisme est devenue une compétence obligatoire des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017. L'office de tourisme intercommunal Cœur de Béarn, dont le siège social est à Monein, a donc étendu son périmètre d'action sur les communes de l'ex-communauté de communes du canton d'Orthez et la commune de Bellocq.

La mairie d'Orthez et la communauté de communes de Lacq-Orthez se sont mises d'accord pour une installation de l'office de tourisme à Orthez au sein d'un bâtiment communal, situé au numéro 1 de la rue des Jacobins. La mairie d'Orthez a procédé au transfert de propriété de ce bâtiment à la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Le projet de réhabilitation du bâtiment de l'office de tourisme à Orthez a été confié le 10 avril dernier :

- pour la maîtrise d'œuvre au groupement TARAN / GUILBOT et AQUITEN (15 826 € HT),
- pour le contrôle technique à SOCOTEC (2 870 € HT),
- pour la coordination SPS à VEGEIS (1 224 € HT).

L'APD présenté le 07/08 pour un montant de 205 200 € HT prévoit les travaux suivants :

- Rez-de-chaussée, création de plusieurs espaces : accueil, information, boutique, mise à disposition wifi, coin jeux pour les enfants et évocation de l'histoire d'Orthez, local rangement, chaufferie, ménage, sanitaires du personnel.
- R+1, quelques travaux sont nécessaires du fait de l'aménagement du rez-de-chaussée : installation de la baie de brassage, création de gaines CTA, VMC.
- Combles : création de gaines CTA / VMC.
- Toiture : création de sorties en toiture pour CTA, VMC et chaufferie.

- Façades : réfection des enduits à la chaux et rejointoiement des maçonneries, remplacement des gouttières.
- Façade principale : 2 baies vitrées, porte 2 vantaux, rampe accès PMR, balcon (réparation d'une dalle béton, restauration du garde-corps).
- Façade sud : dépose des grilles des fenêtres.
- Façade nord : 2 baies vitrées.

Plan de financement prévisionnel :

Une aide dans le cadre d'un appel à projets FEADER va être sollicitée sur la mesure 7.5 « investissements à usage public dans les infrastructures récréatives et informations touristiques ».

Le coût total du projet est de :

- Etudes et diagnostics : 25 090,40 € HT
- Travaux : 205 200 € HT
- Total 230 290,40 € HT

Le Feader prend en compte une assiette éligible de 225 720 € (10 % de l'équivalent des travaux pour les études soit 20 520 € + la totalité des travaux).

Le taux de toutes les aides publiques confondues doit être de 60 % (part de la communauté de communes de Lacq-Orthez comprise) soit un montant de 135 432 €. Sur cette somme, la CCLO financerait 47 % (63 653,04 €) et le Feader lui interviendrait à hauteur de 53 % soit 71 778,96 €.

La part d'autofinancement de la communauté de communes de Lacq-Orthez représentant 40 % du projet est de 90 288 €.

Dépenses éligibles pour le Feader	CCLO	FEADER
225 720 € HT	153 941,04 € HT	71 778,96 € HT

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** l'avant-projet définitif relatif à la réhabilitation du bâtiment de l'office de tourisme à Orthez,
- **d'approuver** le plan de financement estimatif présenté ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,


Jacques CASSIAU-HAURIE





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 20/09/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 20/09/2017